

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 15 JANVIER

## Le « sergot » Jaurès

Il y avait, jeudi dernier, au quartier latin, réunion socialiste présidée par M. Jaurès. On entendit M. Paul Lafargue, ancien député de Lille, qui *créa*, avant M. Gérault-Richard, mais avec plus de succès, le rôle du député captif, du rossignol en cage, qu'il M. Paul Lafargue a fait l'apologie de l'« état sauvage ». Sauvage vous-même, lui eût-on répondu non sans raison. En effet, l'éloquence et les thèmes de M. Lafargue ont quelque chose de tout à fait primitif. Parmi les notions déplorables que nous inculque la civilisation et que M. Paul Lafargue répudie, figure la notion de jalousie, qui — suivant Paul — dérive non pas de l'amour, mais de l'idée de propriété qu'une société criminelle a inventée. Or, un étudiant, peut-être amonreux et jaloux, mais nullement propriétaire, protesta contre cette « matérialisation » des sentiments de son cœur. Dès la première syllabe, on l'expulsait de la réunion.

A la fin, un spectateur prit la parole; mais M. Jaurès, qui fait décidément bien la police des assemblées, empêcha cet intrus de continuer parce qu'il s'écartait de l'ordre du jour. Censure, expulsion, rappels à l'ordre, la réunion socialiste de jeudi a fait un emploi plus que prodigieux des « impédimenta » réservés jusqu'alors, croyait-on, aux Parlements bourgeois. Et c'est M. Jaurès, l'expulsé de l'autre jour, qui présidait à ces jeux réglementaires!

Décidément, M. Henri Brisson s'est, involontairement, créé en M. Jaurès un excellent élève; et il s'est peut-être préparé un concurrent redoutable dans l'avenir.

En attendant, nous pensons qu'on pourrait, pendant son exil de la Chambre, utiliser M. Jaurès parmi les plus « à poigne » des sergots parisiens; et, à cet effet, nous le signalons vivement à l'attention de M. Gaillot, le chef de la police municipale.

## Chambre des Députés Chute du Ministère

Séance du lundi 14 janvier

La démission de M. Barthou

M. le Président fait connaître qu'il a reçu de M. Millerand une demande tendant à interpellier le gouvernement sur la démission de M. le Ministre des Travaux Publics.

M. Millerand. — La résolution de M. Barthou s'explique, mais ce n'est pas lui personnellement qui a soutenu la thèse qui vient d'être condamnée par le Conseil d'Etat, c'est le gouvernement tout entier. La Chambre verra si elle doit ratifier le jugement qui s'applique au Gouvernement tout entier.

Il y a d'autres raisons que M. Barthou n'a pas données dans sa lettre pour motiver sa démission, et la Chambre entière connaît ces raisons.

L'orateur demande la nomination d'une Commission d'enquête et il dépose en conséquence l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, constatant qu'il résulte de

la lettre même de l'ancien ministre des travaux publics que le gouvernement, qui a permis aux Compagnies de se soustraire au jugement du Parlement et de porter devant la juridiction administrative une question d'intérêt si considérable pour les finances publiques, n'est plus en état de conduire des négociations sur ce sujet, passe à l'ordre du jour. »

L'orateur dépose également le projet de résolution suivant :

« La Chambre nommera dans ses bureaux une commission chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation, pour crime commis dans l'exercice de ses fonctions, M. Raynal, ancien ministre des travaux publics. »

M. Raynal tente d'expliquer pourquoi il a laissé dire par les Compagnies, et sans protester, que la garantie d'intérêt pour l'Orléans et le Midi était illimitée.

Le silence, dit encore M. Raynal, a été gardé aussi bien par le ministre que par les Compagnies.

Quant à la garantie d'intérêts elle-même, dit M. Raynal, elle s'éteindra bien avant 1914 même, puisque les Compagnies d'Orléans et du Midi sont en bénéfice constant.

Pour la motion de M. Millerand, je la voterai moi-même « pour me disculper d'abord et aussi pour confondre les affamés de scandales et les professionnels de la calomnie ».

M. Charles Dupuy s'efforce d'expliquer deux choses inconciliables : le départ de M. Barthou et le maintien du Cabinet.

M. Barthou, dit-il, se retire, parce qu'il considère son autorité diminuée vis-à-vis des Compagnies.

Telle n'est pas, paraît-il, la situation du Cabinet.

M. Barthou, ministre démissionnaire, prend la parole, pour répondre à MM. Millerand et Pelletan.

Lui aussi rappelle l'interpellation du mois de juin et l'ordre du jour qui l'a close.

Dans l'affaire, il s'est refusé à admettre que la garantie d'intérêt pût aller plus loin qu'en 1914 et c'est parce qu'il a refusé de souscrire à la tentative des Compagnies qui arguaient de garanties illimitées que le procès s'est produit devant le Conseil d'Etat.

Cette déclaration du ministre démissionnaire est unanimement applaudie.

Avant de quitter la tribune, M. Barthou fait ressortir les inconséquences de certains parlementaires qui, après avoir applaudi le cabinet, le combattent aujourd'hui.

La Chambre applaudit et, comme beaucoup de cris : Restez ! se font entendre, le ministre des travaux publics parle encore un moment.

Sa dernière déclaration est celle-ci : « L'arrêt du conseil d'Etat préjuge la question mieux qu'elle ne la juge. »

Le dernier mot de M. Barthou est celui-ci : « Je préfère conserver mon indépendance de député que de me trouver vis-à-vis des Compagnies ministre impuissant, affaibli et désarmé. »

Pendant que M. Barthou quitte la tribune, toute la Chambre est debout.

Le président met aux voix la proposition de M. Millerand et l'on vote sur la question de savoir si la Chambre nommera, dans ses bureaux, une commission chargée de statuer sur une demande de mise en accusation de M. Raynal.

Par 253 voix contre 225, la proposition de M. Millerand est votée.

La Chambre passe à l'examen des ordres du jour relatifs au gouvernement.

Le président du Conseil déclare se rallier à l'ordre du jour de M. Trélat, ainsi conçu :

« La Chambre, respectueuse des principes de la séparation des pouvoirs, invite le gouvernement à en maintenir l'application et passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour trouve en face de lui celui de M. Pourquery de Boisserin pour lequel la priorité est demandée.

Il est ainsi libellé :

« La Chambre, invitant le gouvernement à défendre les droits de l'Etat que l'arrêt du Conseil d'Etat, en tranchant une question d'espèce, n'a pu compromettre, passe à l'ordre du jour. »

Le président du Conseil fait cette déclaration :

« Le gouvernement n'a pas pris part au vote sur la priorité, mais, si l'ordre du jour de M. Pourquery de Boisserin est voté, il déclare de la façon la plus formelle qu'il se retire. »

Le Président met aux voix l'ordre du jour de M. Pourquery de Boisserin.

L'ordre du jour Pourquery de Boisserin est repoussé par 264 voix contre 246.

La priorité est alors demandée pour l'ordre du jour Trélat, accepté par le gouvernement et ainsi conçu :

« La Chambre, respectueuse du principe de la séparation des pouvoirs, passe à l'ordre du jour. »

Par 266 voix contre 250, l'ordre du jour pur et simple est repoussé.

M. Charles Dupuy déclare que le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour Trélat.

On met aux voix la priorité pour l'ordre du jour Trélat.

Par 263 voix contre 241, la Chambre repousse la priorité demandée par le gouvernement qui a ainsi contre lui une majorité de 22 voix.

M. le président du Conseil monte à la tribune pour déclarer que le gouvernement se retire.

Les ministres quittent la salle des séances.

La prochaine séance est renvoyée à samedi.

## INFORMATIONS

### Les poursuites judiciaires

On assure que M. de Cosnac, sur la vue de certaines pièces saisies par M. Bernard, aurait signé plusieurs mandats d'arrêt, qui n'auraient pas été lancés encore, vu la situation des personnages visés et les influences qui les couvrent.

Un rapport concluant à des poursuites contre plusieurs députés serait, depuis plus d'une semaine, entre les mains du procureur général et aurait été communiqué, dès jeudi, au Conseil des ministres.

### Elections municipales de Toulouse

Voici le résultat approximatif du scrutin pour les élections municipales dont le dépouillement n'est pas encore complètement achevé :

La liste radicale-socialiste arrive en tête. Vient ensuite la liste républicaine progressiste. La liste dite réactionnaire arrive en troisième ligne.

Une liste socialiste dissidente a groupé environ 800 suffrages. Il y a ballottage.

Le nombre des électeurs inscrits est, à Toulouse, de 37,000 environ.

### L'appel du contingent

Voici le texte de l'exposé des motifs du projet de loi déposé le 10 janvier à la Chambre par M. le ministre la guerre :

« Aux termes de l'article 40 de la loi du 15 juillet 1889, la durée du service commence le 1<sup>er</sup> novembre de l'année où les jeunes gens ont tiré au sort, et l'incorporation doit avoir lieu le 16 du même mois au plus tard.

« L'expérience a montré que l'incorporation à cette époque tardive présentait des inconvénients : l'instruction des jeunes soldats, commencée seulement vers le milieu de novembre, est bientôt entravée par les rigueurs de la saison; l'acclimatement des recrues au régime de la vie militaire n'est pas encore terminé lorsqu'arrivent les grands froids.

« Il y aurait intérêt, tout particulièrement pour les hommes affectés à la cavalerie, à commencer leur instruction avant cette période.

« Il conviendrait donc de reporter au 1<sup>er</sup> octobre la date initiale du service (art. 40) et la date de mise du contingent à la disposition du ministre (art. 42), tout en lui laissant la faculté de n'incorporer tout ou partie du contingent que le 16 novembre. »

### Le corps expéditionnaire de Madagascar

Voici les points sur lesquels devront être constitués les approvisionnements d'effets coloniaux destinés au corps expéditionnaire de Madagascar :

200<sup>e</sup> régiment d'infanterie, au camp de Sathonay; 40<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, à Nîmes.

Régiment d'Algérie : bataillon du 3<sup>e</sup> tirailleurs, à Bône; 2 compagnies du 2<sup>e</sup> tirailleurs et 2 compagnies du 1<sup>er</sup> tirailleurs, à Orléansville; 2 compagnies du 1<sup>er</sup> étranger et 2 compagnies du 2<sup>e</sup> étranger, à Blidah.

38<sup>e</sup> régiment d'artillerie, 13<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> batteries de montage (à déterminer); 17<sup>e</sup> batterie montée, à Valence; 18<sup>e</sup> batterie montée, à Nîmes; 4<sup>e</sup> section de munitions (à déterminer).

2<sup>e</sup> section de munitions, à Valence; 3<sup>e</sup> section de parc et 4<sup>e</sup> section de parc, à Nîmes; 2<sup>e</sup> régiment du génie: 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> compagnies à Montpellier.

30<sup>e</sup> escadron du train: 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> compagnies (à déterminer), 3<sup>e</sup> au camp de Satory, 4<sup>e</sup> au camp d'Avor, 5<sup>e</sup> à Limoges, 6<sup>e</sup> à Montauban.

30<sup>e</sup> section de commis et ouvriers militaires d'administration, à Marseille.

30<sup>e</sup> section d'infirmiers, à Perpignan.

Détachement de secrétaires d'état major;

détachement de gendarmerie à Marseille.

Détachement d'ouvriers d'artillerie et détachement d'artificiers à Nîmes.

## REVUE HEBDOMADAIRE

43 janvier 1895.

Le marché paraît vouloir franchement s'orienter vers la hausse. La Bourse ferme volontairement les yeux sur l'avenir, elle ne voit que le besoin général de faire des affaires et de sortir de la période d'inaction dans laquelle on est resté si longtemps.

La marche en avant des valeurs internationales entraîne les autres valeurs. On ne veut voir qu'un horizon débarrassé de nuages. Ce qui se passe chez nous se passe du reste sur toutes les places de l'Europe et n'est pas fait

pour arrêter la spéculation qui continuera à se montrer pleine d'audace.

Il y a du reste de grands intérêts à la hausse et si, comme on le dit, il y a de nombreuses affaires à lancer, cela ne peut se faire qu'avec une nouvelle élévation des cours.

Le 3 0/0 est à 102.40. C'est un cours bien élevé en présence des moins-values constantes dans les recettes publiques et alors que la dette flottante est de 4,200 millions et que les budgets se soldent en déficit.

Le Crédit Foncier est à 910. Les obligations communales 1879 estampillées tendent à se rapprocher du pair.

La Société Générale qui est à 473.75 a vu d'après son bilan au 31 décembre le total de ses opérations s'élever d'un mois sur l'autre de 535 à 532 millions. Le total des bénéfices nets pour l'exercice est de 3,561,757 fr.

Le Comptoir national d'Escompte est à 573.75 avec de bonnes tenances.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 833. Le temps d'arrêt qui se manifeste dans le mouvement en avant ne peut être de longue durée.

Nos grands chemins sont fermes. On approche enfin de la solution de la question sur la durée de la garantie. Il est temps du reste que cette grosse question soit résolue, car on peut voir par les écarts des cours quelle fièvre de spéculation provoque l'incertitude.

Les actions de la Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux sont à 542.50. Notons au comptant de bonnes demandes sur les obligations des chemins de fer économiques. Les chemins Espagnols sont un peu moins lourds. Il nous semble qu'il y a un arbitrage tout indiqué entre ces titres et la rente Extérieure.

Le Suez est en voie de regagner le coupon qui vient d'être détaché. Les recettes sont satisfaisantes. L'expédition de Madagascar et l'ouverture au commerce de nouveaux ports chinois augmentera encore le trafic du canal.

L'Italien est très ferme à 83.60.

L'Extérieure sur laquelle nous n'avons cessé d'appeler l'attention cote 73.75, ayant regagné presque tout son coupon. On veut pousser ce fonds qui se capitalise encore à 5.30 0/0.

Les valeurs ottomanes, après un petit moment d'accalmie, ont repris leur marche en avant. On parle de nombreuses opérations en Turquie, à commencer par la conversion des obligations des douanes.

Le marché de Vienne étant en pleine hausse, son influence se fait sentir sur les fonds austro-hongrois.

Bonne tenue des fonds russes.

On cherche à pousser les fonds portugais, mais la spéculation fait de vains efforts pour entraîner le comptant.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Le « Courrier de Saumur »

Avec son habituelle aménité, le *Courrier de Saumur* nous conseille la prudence et ressuscite, à notre rencontre, l'apologue de la poutre et de la paille qui tombe, cette fois, à faux, car nous n'avons eu et n'aurons jamais la moindre envie de regarder dans les yeux de

notre confrère : ce serait, à la fois, incommode et indiscret.

Nous dirons donc, sur ce point, tout simplement, que nous prenons l'engagement public de nous modeler, à l'avenir, sur lui, en matière de tact et de circonspection.

Maintenant, nous abordons une question « épineuse ».

Le *Courrier* nous reproche d'avoir puisé nos moyens d'attaque contre la Compagnie des Voies ferrées économiques (pauvres Voies économiques ! si elles savaient comme nous les plaignons !) dans la *Voie Ferrée* dirigée par M. Ferrier, « journal de chantage si l'on en croit M. le juge d'instruction Dopffer, » etc...

Il nous sera peut-être permis de répondre à notre aimable collègue que, lorsqu'un passant crie : « Au feu ! », les usages et lois n'exigent pas que, avant de le suivre, on le somme de montrer une carte d'électeur ou quelque certificat de bonnes vie et mœurs ; on lui emboîte le pas sur le champ. C'est ce que nous avons fait pour les Tramways de Saumur. On criait : « Au feu ! » Nous sommes partis au feu.

Nous réclamons, en outre, à l'égard de M. Ferrier, « qui n'est encore que prévenu », l'indulgence ordinaire du confrère ; car si M. Ferrier a commis des fautes, sa culpabilité serait insuffisante pour blanchir entièrement M. Emile Francq, rédacteur en chef — sous le pseudonyme de Du Ham (sichue idée !) — de la « Revue générale des Chemins de fer ». Qui sait, en effet, si, d'ici peu, par suite de l'extension de l'enquête, nous n'aurons pas la surprise (douloureuse, je l'avoue) de voir MM. Francq et Du Ham sous le même gilet, frapper d'un doigt incertain à la porte du cabinet de M. Dopffer.

Enfin, la direction du *Courrier* ayant, par mégarde éviemment, oublié de publier, en même temps que son « empoignade », la lettre ci-après qui nous semble répliquer à la qualification hasardeuse de « journal de chantage » employée par le *Courrier*, nous réparons, volontiers, l'involontaire omission de ces messieurs.

Voici la lettre de M. Ferrier au journal le *Temps* :

« Paris, 13 janvier.

» Monsieur le directeur du *Temps*,  
» Jeudi soir, à cinq heures, M. Clément, accompagné de deux personnes, s'est présenté, en mon absence, aux bureaux du journal la *Voie Ferrée*, porteur d'un mandat d'amener décerné contre moi. Et depuis, plusieurs agents de la sûreté font, nuit et jour, les cent pas devant mon domicile, attendant avec confiance le moment où je rentrerai pour m'arrêter.

» Désireux d'éviter une détention préventive, j'avais pris la résolution de ne me présenter qu'au tribunal le jour où je pourrais, en faisant connaître la vérité, prouver l'inanité de la plainte dont je suis l'objet.

dans d'autres pays, on nomme des *ras de marée*.

Grâce aux efforts qu'elle venait de dépenser, l'*Alcyone* avait fui le centre même de la tempête. Le crime de Dubreuil était d'autant plus abominable, que, sans cet attentat, le yacht eût certainement franchi la zone d'investissement.

A cette heure, ce qui l'emportait à la côte, c'était le repli des vagues, ce mouvement giratoire qui vient de clore elliptiquement sur la terre, formidables rides de la surface qui entraînent toute épave dans leurs mortels plissements.

Pour s'être ralenti, le mouvement n'en était pas moins sûr, la perte du bâtiment moins inévitable.

Honoré quelques minutes et la coque s'échouerait là-bas, sur les pointes latentes des récifs, sur ces fonds vaseux et fétides, où les palétuviers géants gardent sous leur épais feuillage la hideuse mort de la fièvre.

Mais ce ne serait pas de la fièvre que mourrait l'équidage du yacht. La mer aurait tôt fait d'en disperser les débris et les cadavres sur ses lames écumantes.

D'abord, le canot à vapeur s'avança au ha-

» Cette attitude, qui m'était également inspirée par des considérations d'humanité vis-à-vis de ceux dont j'ai la charge, ne m'est plus possible, en présence des interprétations auxquelles elle donne lieu dans certains journaux.

» Comme il ne me convient pas de passer pour un coupable, j'irai demain lundi à deux heures précises, et quoiqu'il puisse provisoirement en advenir, me présenter librement au cabinet de M. Dopffer et y donner une réponse nette aux accusations portées contre moi.

» Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

» EMILE FERRIER,  
» Directeur de la *Voie Ferrée*.

Pour terminer, une toute petite observation.

Le *Courrier* comprend-il, parmi les maîtres-chanteurs « travaillant » dans la *Voie Ferrée*, le principal rédacteur de ce journal, M. Camille Pelletan, l'écrivain-député radical si cher à tout le personnel du n° 46 de la rue Saint-Jean ?

Voilà qui serait intéressant et agréable à connaître, tant pour le public que pour nous.

Merci, tout de même, confrère, de nous avoir rappelé la date du 23 janvier. C'est d'une belle âme et on vous revoit, du mieux possible, cette gracieuseté. Soyez tranquille, on ne manquera point au rendez-vous que vous nous assignez.

*L'abondance des matières nous contraint de reporter à demain le compte-rendu du concert de l'HARMONIE SAUMUROISE.*

### Le nouveau Receveur particulier des finances de Saumur

M. Langsdorff, receveur particulier des finances de 2<sup>e</sup> classe à Saint-Calais, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saumur (1<sup>re</sup> classe), en remplacement de M. Santigny, décédé.

On se rappelle que M. Santigny, nommé à Saumur en remplacement de M. Varnier, fut frappé de mort subite, à Mamers, au moment où il se préparait à venir prendre possession de son poste à Saumur.

### Nomination dans la Magistrature

Est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Baugé (Maine-et-Loire), M. Cordonnier, substitut du procureur de la République près le siège de Digne, en remplacement de M. Valade, qui est nommé substitut du procureur de la République à Evreux.

### Le sérum Roux

M. de Granlmaison s'est rendu à l'Institut Pasteur pour demander un certain nombre de tubes de sérum antidiphthérique (contre le

croup), qu'il compte faire envoyer dans les chefs-lieux de canton de l'arrondissement.

Etant donné le grand nombre de demandes, on n'a pu les lui promettre que dans le délai d'un mois.

Nous avertissons cependant MM. les médecins qu'en cas d'urgence ou de cas constaté, ils n'ont qu'à télégraphier *Institut Pasteur, rue Dulot, Paris*. Ils recevront un tube dans les 24 heures.

### Les Listes électorales

La révision des listes électorales commence, comme l'on sait, le 1<sup>er</sup> janvier, dans toutes les mairies.

Voici les délais dans lesquels doivent être effectuées les opérations relatives à l'inscription sur ces listes :

10 Janvier. Préparation des tableaux de recensement.

14. Délai accordé pour dresser les tableaux de rectification.

15. Publication des travaux de rectification.

4 Février. Jusqu'à minuit, dernier délai ouvert aux réclamations.

9. Expiration du délai pour les décisions de la commission chargée du jugement des réclamations.

12. Expiration du délai pour la notification des dernières décisions de ces commissions.

17. Délai d'appel devant le juge de paix.

27. Dernier délai pour les décisions du juge de paix.

2 Mars. Délai pour la notification des décisions ci-dessus.

12. Délai d'appel en cassation.

31. Clôture définitive de la liste.

Beaucoup d'électeurs se plaignent chaque année de n'être pas inscrits sur les listes électorales. Nous avons dit maintes fois que les listes ne pouvaient être modifiées après le 31 mars ; il convient donc de s'assurer soi-même de son inscription dans le délai précité, du 15 janvier au 4 février inclus.

### Fermeture de la chasse

La chasse sera fermée dans toute la France le dimanche 27 janvier.

### SAUMUR

#### Un pensionnaire de Fontevault

Hier soir, devant l'hôtel de la Paix, la police arrêtait un individu, garçon boulanger de profession, sorti le matin de Fontevault, ivre d'absinthe et qui voulait, à toute force, se faire servir un dîner à l'hôtel où, sur les précautions que commandait son allure et son visage, on l'avait mis en demeure de solder, par avance, le prix du repas. Rendu furieux par la boisson, cet homme opposa une telle résistance aux agents qu'ils furent obligés de lui

Le remous était énorme.

De leur place, les hommes de l'embarcation purent voir la mer écraser la baleinière sur le bordage de l'*Alcyone*.

Une vague semblable pouvait leur infliger le même sort.

N'importe ! Philippe Borsand fit décrire un demi-cercle au canot à vapeur de manière à se tenir dans le sens de la poussée du remous, et à aborder sous le vent du navire. A maintes reprises, des paquets de mer s'abattirent sur la tengue du frêle esquif. Mais chaque fois la main ferme du lieutenant de vaisseau, qui avait lui-même saisi la barre, redressa l'embarcation et la maintint l'avant dans la direction de la lame.

Enfin, il atteignit l'*Alcyone*, vira de bord, et se trouva le long de la coque, auprès de l'échelle de coupée.

Des cartahuts furent tendus d'un bord à l'autre, et tandis que les hommes de la *Flore* maintenaient le canot à vapeur, le sauvetage commença.

Mais ici seulement on pouvait dire qu'il fallait accomplir des prodiges.

Tout à coup, comme prise de rage devant le succès de ces hommes qui la bravaient, la mer

## L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Ce sont là d'étranges phénomènes qu'il faut avoir vus et observés pour s'en rendre compte. Dans le cyclone, l'effort de l'ouragan est naturellement limité, localisé. La puissance souveraine qui dirige et gouverne le monde assigne des bornes précises au pouvoir de la mer et au courroux des vents. De là cette impuissance du météore à dépasser certains cercles de rotation. C'est cette même impuissance qui fait sa force, car, plus étendu, il se disséminerait, se résoudrait en averse diluviennes, en orages analogues à tous les orages.

Au contraire, resserré, enfermé dans des bornes étroites, le cyclone agit avec une effrayante dévastation.

On en a vu emporter de grands navires à trois et quatre cents mètres dans les terres, soulever des vagues prodigieuses, à l'instar de ces dépressions platonniennes de niveaux, que,



